



Revue internationale d'éducation de Sèvres

16 | Décembre 1997
La formation tout au long de la vie

Le Livre blanc sur l'éducation et la formation

Objectifs, commentaires, bilan et perspectives

Martine Faure et Michel Massacret



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/3054>
DOI : 10.4000/ries.3054
ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1997
Pagination : 113-118
ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Martine Faure et Michel Massacret, « Le Livre blanc sur l'éducation et la formation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 16 | Décembre 1997, mis en ligne le 10 juin 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3054> ; DOI : 10.4000/ries.3054

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Le Livre blanc sur l'éducation et la formation

Objectifs, commentaires, bilan et perspectives

Martine Faure et Michel Massaret

NOTE DE L'ÉDITEUR

À partir de notes de lecture, la synthèse qui suit retrace les éléments du débat engagé par la Commission européenne autour du concept de formation tout au long de la vie.

Objectifs

- 1 Le Livre blanc¹ « Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive » présenté à l'initiative de Madame Édith Cresson et Monsieur Pádraig Flynn, membres de la Commission européenne, représente une des dimensions du traité de Maastricht, dans lequel apparaissent pour la première fois des articles portant sur la mise en place d'une Europe de l'éducation.

Trois défis à relever

- 2 Dans le Livre blanc, la Commission analyse la situation actuelle des systèmes européens d'éducation et de formation et identifie trois défis à relever provenant des trois « chocs moteurs », particulièrement perceptibles dans la société actuelle :
 - le choc de la société de l'information, à savoir la diffusion des technologies de l'information et les transformations profondes qui en découlent au niveau de l'organisation du travail ;
 - le choc de la mondialisation de l'économie ;
 - le choc de la civilisation scientifique et technique, à savoir l'accélération et la diffusion des connaissances scientifiques et des technologies qui en découlent.

Cinq objectifs généraux

- 3 Pour faire face à ces changements, la Commission recommande une approche centrée sur la nécessité, pour les individus, d'acquérir une large base de connaissances et de développer, chez chacun, l'aptitude à l'emploi et à l'activité.
- 4 À cette fin, elle propose de doter la future politique de l'Europe en matière d'éducation et de formation de cinq objectifs généraux, avec un certain nombre d'actions de soutien :
 - encourager l'acquisition de connaissances nouvelles (actions de soutien proposées : lancement d'un processus européen de reconnaissance des compétences clés, cartes personnelles de compétences, système européen d'accréditation des compétences, encouragement à la mobilité des étudiants, soutien à la conception de logiciels éducatifs multimédia) ;
 - rapprocher l'école de l'entreprise (par l'ouverture de l'éducation sur le monde du travail, par la participation de l'entreprise à l'effort de formation, par le développement de la coopération entre établissements d'éducation et entreprises) ;
 - lutter contre l'exclusion (par le soutien des expériences d'écoles « de la deuxième chance » en concentrant les ressources et les capacités dans les zones défavorisées, par la promotion des expériences de service volontaire européen) ;
 - maîtriser trois langues communautaires (soutenir l'apprentissage des langues dès le niveau préscolaire et aussi au cours de la formation professionnelle en mettant en œuvre des systèmes d'évaluation et de garantie de la qualité de l'enseignement des langues) ;
 - traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation (prévoir une évolution du traitement fiscal et comptable des crédits destinés à la formation).

Contributions des institutions nationales et des instances communautaires

Les réactions des États membres

- 5 Les États membres ont fait connaître leur position sur les propositions du Livre blanc en apportant, notamment, des contributions sur la reconnaissance des compétences, le statut européen de l'apprenti, le label de qualité des écoles et les dispositifs de la « deuxième chance ».
- 6 Tout en saluant l'intérêt du débat engagé et leur volonté de s'y associer, les États membres ont craint que certaines actions n'entrent en contradiction avec les dispositifs nationaux en matière d'attribution des diplômes, d'apprentissage dans ses formes variées de pays à pays. Le label de qualité européen des écoles pour l'apprentissage des langues a quelque peu inquiété dans sa formulation. Quant aux écoles de la deuxième chance, certains États ajoutent au débat que c'est l'ensemble du système de formation qu'il convient de faire évoluer pour ne pas générer des situations d'échec et d'exclusion.

Le Conseil des ministres de l'Éducation

- 7 Le Conseil des ministres de l'Éducation² rappelle la nécessité que les actions auxquelles on pourra aboutir à la conclusion du débat sur le Livre blanc respectent les principes inscrits dans les articles 126 et 127 du traité instituant la Communauté européenne, le principe de

subsidiarité qui y est énoncé et l'exigence de se conformer aux perspectives financières adoptées en matière d'éducation.

- 8 L'initiative prise par la Commission s'insère dans un cadre de réflexion auquel participent d'autres organisations internationales, telles que l'OCDE, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe. Le Conseil souligne que le Livre blanc touche des questions importantes débattues au niveau international : la mobilité et la libre circulation des ressources humaines, la promotion du plurilinguisme et de l'éducation interculturelle, les processus de transition, la valorisation du partenariat social dans les systèmes de formation, l'insertion des nouvelles technologies de l'information dans le secteur de l'éducation et l'égalité des chances dans le respect de la qualité des systèmes de formation.
- 9 Le Conseil considère qu'il convient de poursuivre le débat et les interventions dans le secteur de l'éducation et de la formation en poursuivant les objectifs généraux de l'Union européenne dans ses trois grandes dimensions : un espace économique intégré, une communauté de citoyens et un acteur des relations internationales.

Le Parlement européen

- 10 Le Parlement européen³ a souligné quant à lui la nécessité de tenir compte des aspects sociaux, moraux et culturels de la dimension éducative de nos sociétés, ainsi que l'urgence d'augmenter le budget dévolu aux initiatives et aux programmes de coopération dans ce domaine.

Bilan des principales actions impulsées par la Commission⁴

L'Année européenne 1996 consacrée à « l'éducation et la formation tout au long de la vie »⁵

- 11 Quelque deux mille événements se sont déroulés dans des États membres. L'accent a été mis par la Commission sur les manifestations décentralisées aux niveaux national, régional et local.
- 12 Quatre grands thèmes sensibles ont été traités, dont la Commission tiendra compte dans ses programmes :
 - le passage de l'école à l'entreprise, soit la question du tiers des jeunes européens laissés pour compte dans l'accès à l'emploi ainsi que la définition de l'objectif de l'école, entre l'orientation vers l'emploi et la mise à disposition d'outils pour mieux vivre en société ;
 - la société de l'information, les technologies et la question de l'égalité des chances : comment ne pas renforcer les inégalités et ne pas réduire la nécessaire dimension humaine dans la relation enseignant/enseigné ?
 - l'organisation de la formation face à la diversification des demandes : qui va assumer le coût et comment ?
 - la révision du travail comme facteur de lien social et le rôle de la formation dans les périodes de non-activité.
- 13 En conclusion, la Commission retient une dynamisation citoyenne : se former à tout âge induit l'exercice d'une citoyenneté plus active par l'apprentissage d'un meilleur positionnement dans la société.

Cinq conférences thématiques⁶, chacune consacrée à un objectif du Livre blanc

- 14 Les conférences thématiques organisées par la Commission ont réuni des experts indépendants européens qui ont présenté leurs points de vue et leurs expériences. Chaque conférence a rassemblé entre soixante et quatre-vingt experts.
- 15 La modernité de l'approche et la notion de partenariat pédagogique entre l'école et l'entreprise qui fonde l'apprentissage a été confirmée par les experts. Ce partenariat est d'autant plus actif qu'il se traduit par un contrat liant les trois parties (apprenant, école, entreprise). Les experts notent par ailleurs que les champs de coopération s'élargissent de plus en plus entre les écoles et les entreprises.
- 16 La conférence sur la lutte contre l'exclusion sociale a souligné la nécessité de mettre en place des circuits de remédiation pour éviter de créer des ghettos. Il convient également d'impliquer les parents, premiers « socialisateurs » de l'enfant et de responsabiliser autant que faire se peut les populations marginalisées.
- 17 Dans la conférence consacrée aux langues communautaires, les experts ont remis en cause « la pédagogie de la perfection » ; Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'individualiser la formation, de ne pas couper l'apprentissage de la langue de son contexte culturel et ont souhaité que tout soit mis en œuvre pour que l'apprentissage des langues ne soit pas réservé à une élite. Enfin, les experts ont considéré que la formation était un investissement politique et que l'État devait intervenir dans son financement.
- 18 Pour chaque conférence, des outils concrets propres à contribuer à l'avancée des propositions faites par la Commission ont été présentés ; ils ont permis de concrétiser le débat et de donner des pistes pour les futures initiatives communautaires.

Le Plan d'action pour une initiative européenne dans l'éducation (1996-1998)⁷

- 19 Les objectifs généraux de l'initiative, portant en priorité sur les établissements d'enseignement primaire et secondaire, visent :
 - l'accélération de l'entrée des écoles dans la société de l'information, en leur donnant de nouvelles possibilités d'ouverture sur le monde ;
 - la généralisation des pratiques pédagogiques multimédias et la création d'une masse critique d'utilisateurs, de produits et de services multimédias éducatifs ;
 - le renforcement de la dimension européenne de l'éducation et la formation grâce aux outils de la société de l'information, en valorisant les diversités culturelles et linguistiques.

Rapport du groupe de réflexion sur l'éducation et la formation⁸

- 20 Le groupe de réflexion sur l'éducation et la formation, mis en place pour le suivi du Livre blanc, a fait les recommandations suivantes :
 - construire la citoyenneté européenne par l'éducation et la formation ;
 - renforcer la compétitivité européenne et préserver l'emploi par l'éducation et la formation ;
 - maintenir la cohésion sociale par l'éducation et la formation ;
 - utiliser pleinement les possibilités offertes par les technologies de l'information ;

- dynamiser les systèmes d'éducation et de formation tout en consolidant les acteurs.

21 En conséquence, les orientations d'action pour l'Union européenne pourraient être à la fois d'affirmer la nécessité d'une école interculturelle, de se fixer comme objectif l'acquisition d'un socle de connaissances de base indispensables à la fin de la scolarité obligatoire, de promouvoir la définition et l'acquisition de nouveaux profils professionnels et, enfin, d'inscrire dans le traité un objectif européen général qui puisse servir de guide pour les différents systèmes.

Perspectives : « L'Europe de la connaissance »

- 22 Dans une récente communication⁹, la Commission vient de présenter les orientations pour les futures actions communautaires dans les domaines éducation-formation-jeunesse (2000-2006). Les propositions entreront en application le 1^{er} janvier 2000. Deux préoccupations principales méritent d'être citées.
- 23 La première concerne les politiques de la connaissance : dans son Agenda 2000, la Commission considère que nous entrons dans la « Société de la connaissance » et propose de faire des politiques qui en sont les moteurs naturels (innovation, recherche, éducation, formation) l'un des quatre axes fondamentaux des politiques internes de l'Union. Ceci rejoint directement l'objectif qu'elle s'est donné pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- 24 La communication de la Commission met également l'accent sur la promotion de l'emploi. Le conseil européen d'Amsterdam a souligné la priorité à donner au développement des compétences professionnelles et sociales. Il s'agit d'assurer une solide éducation générale de base et un faisceau de compétences favorisant l'innovation, en particulier les compétences transversales comme : la compréhension des cultures dans leur diversité, la pratique des langues, les aptitudes nécessaires pour la création d'entreprise ou pour le développement, notamment dans les PME.
- 25 Il s'agit de construire l'Europe de la connaissance, dans trois dimensions : évolution permanente des connaissances, enrichissement de la citoyenneté, développement des aptitudes à l'emploi par l'acquisition des compétences.
- 26 La Commission se donne un nombre limité d'objectifs pour des actions plus concentrées.
- 27 Six grands types de mesures sont ainsi proposées, visant la mobilité physique et virtuelle, le développement de réseaux de coopération, la promotion des compétences linguistiques et de compréhension des différentes cultures et, enfin, le développement de l'innovation.
- 28 Ces actions prévoient l'établissement d'un cadre de responsabilités conjointes entre la Communauté, les États membres et les acteurs concernés. Une coopération internationale ciblée est également prévue dans le cadre de l'élargissement (y compris par le programme Tempus ainsi qu'avec les pays méditerranéens et les pays industrialisés (États-Unis, Canada, Japon, Russie, etc.).

NOTES

1. Com(95) 590 final du 29 novembre 1995.
 2. Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation : Livre Blanc « Enseigner et apprendre », Bruxelles, 6 mai 1996.
 3. Avis adopté en séance plénière par le Parlement européen, le 12 mars 1997.
 4. Com.(97) 256 final du 29 mai 1997. Bilan de la suite donnée au Livre blanc « Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive ».
 5. Le Magazine, éducation, formation et jeunesse en Europe, n° 6, 1996.
 6. Rapport de la Commission lors de la session du conseil « éducation » du 21 novembre 1996.
 7. Plan d'action proposé par la Commission « Apprendre dans la société de l'information ».
 8. « Accomplir l'Europe par l'éducation et la formation », décembre 1996.
 9. Com(97) 563 final « Pour une Europe de la connaissance ».
-

INDEX

Index géographique : Europe

Mots-clés : formation tout au long de la vie, Commission européenne, politique éducative, réforme de l'enseignement

AUTEURS

MARTINE FAURE

Chargée de mission pour le développement international, rectorat-DAFCO, académie de Lille, France

MICHEL MASSACRET

Responsable du département de didactique du français langue étrangère, CIEP, France